



Le Chef d'Établissement

A

Mmes et Mrs les parents d'élèves
de 3^{ème} et Seconde
Copie aux professeurs principaux

Objet : procédure d'affectation

Kampala, le jeudi 14 mai 2015

Madame, Monsieur, Chers Parents,

- Pour les élèves de 3^{ème} et de Seconde qui souhaiteraient poursuivre leur scolarité (en 2^{nde} et Première) en France, dans un établissement public, voici la procédure :

Vous devez OBLIGATOIREMENT effectuer des démarches dites « d'affectation » ou de « pré-affectation ».

Attention : les calendriers peuvent différer, d'une académie à l'autre. Vous devez, dès à présent, prendre les contacts nécessaires auprès des établissements scolaires dans lesquels vous souhaitez vous inscrire et auprès du service académique d'information et d'orientation (SAIO) de votre académie.

Les fiches d'affectation et la procédure Affelnet sont à télécharger à la rubrique « orientation » sur le site de votre académie.

Afin de préparer votre procédure d'admission post-troisième ou post-seconde, prenez rendez-vous, dans les plus brefs délais, avec un conseiller d'orientation dans le Centre d'Information et d'Orientation le plus proche de votre domicile.

Quelques sites internet dédiés à l'orientation :

- Monorientationligne.fr renseignements par téléphone, tchat ou mail, traités par les conseillers de l'ONISEP
- Onisep.fr
- Nadoz.org : pour leur vidéothèque « métiers-formations » très fournie.

- Pour les élèves poursuivant leur scolarité au CNED à l'École française Les Grands Lacs l'an prochain, il faudra penser à vous inscrire auprès du secrétariat d'ici fin juin pour que nous puissions disposer des cours dès la rentrée de septembre.

En vous remerciant de votre compréhension et à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

François Wittersheim

p 1 / 1